

SAISIE DE LA DAI

Déclaration Annuelle d'Inventaire

A déposer à partir de la DMS/DRM d'août
télédéclarée sur le portail du CIVB.

Attention : La DAI est différente de la Déclaration
de Stock qui est toujours à déposer via le
Téléservice STOCK sur PRODOUANE.

Objectif de la DAI :
Déclarer ses pertes ou manquants taxables

EXEMPLE DE SAISIE D'UNE DAI

(avec utilisation du taux annuel global)

A ce stade il est conseillé aux opérateurs qui n'ont pas déposé les 12 DRM sur CIEL (exemple : début en cours de campagne) de calculer le stock moyen (moyenne des fins de mois) pour chaque produit détenu. Voir diapo suivante

Le stock de fin de mois moyen :

C'est pour un produit considéré et par type de stockage (bois ou cuve étanche) la somme des fins de mois relevé sur vos DRM /12.(ex : stock fin août+ stock fin septembre +.....+stock fin juillet / 12)

ÉTAPE 1

SAISIR VOS DONNÉES POUR LA DRM
D'AOÛT SUR LE PORTAIL DU CIVB

Mes Déclarations

edms.bordeauxprof.com/Accise/DmsVignette

Bienvenue GAEC [redacted] deconnecter]

BORDEAUX

Accueil Mon compte Mes déclarations Mes appellations Mes CRD Site de test ?

En tant que viticulteur vous déclarez vos produits en droits suspendus. Sur CIEL, vous retrouvez vos coordonnées dans la partie "Droits suspendus"

Déclaration [redacted]

Statut : Non signé

Signer Accès Produane

Importer Déclarer DS Déclarer DA

Schéma V2.4 Aucun mouvement

Balance mensuelle (DS + DA hl)

	BOR2
Stock début de mois	0
Entrées	0
Sorties	0
Stock fin de mois	0

Attention : Vous devez signer votre déclaration le 10 du mois

Cliquer sur Déclarer DS

En tant que viticulteur vous déclarez vos produits en dro

Signer Accès Produane

- Type droits Suspendus
- Afficher tout
- Stock initial ?
- Entrées
- Sorties
- Stock CRD
- VCI ?
- Relevé de non apurement ?
- Stock réserve ?
- Prix moyen de vente bouteilles ?

Balance	BOR2
	BOR2 - Bordeaux (Rouge)
Stock début de mois	0
Stock fin de mois	0

Les valeurs saisies représentent des quantités en hectolitres (hl).

Cliquer sur Stock Initial pour saisir et enregistrer les volumes réels détenus au 31/07

En tant que viticulteur vous déclarez vos produits en dro
Signer Accès Produane

- Type droits Suspendus
- Afficher tout
- Stock initial
- Entrées
- Sorties
- Stock CRD
- VCI
- Relevé de non apurement
- Stock réserve
- Prix moyen de vente bouteilles

Balance	BOR2
Stock début de mois	0
Stock fin de mois	0

Les valeurs saisies représentent des quantités en hectolitres (hl).

Après avoir saisi et enregistré vos volumes réels
Cliquer sur Stock CRD pour saisir les quantités réelles de CRD détenues.

En tant que viticulteur vous déclarez vos produits en dro
Signer Accès Produane

- Type droits Suspendus
- Afficher tout
- Stock initial (?)
- Entrées
- Sorties
- Stock CRD (?)
- VCI (?)
- Relevé de non apurement (?)
- Stock réserve (?)
- Prix moyen de vente bouteilles (?)

+ Balance	
BOR2	
BOR2 - Bordeaux (Rouge)	
Stock début de mois	0
Stock fin de mois	0

Les valeurs saisies représentent des quantités en hectolitres (hl).

Vos volumes réels et quantités réelles de CRD étant saisis, saisir vos sorties de vins et vos sorties et/ou entrées de CRD comme pour les mois précédents.

En tant que viticulteur vous déclarez vos produits en dro

Signer Accès Produane

- Type droits Suspendus
- Afficher tout
- Stock initial (?)
- Entrées
- Sorties
- Stock CRD (?)
- VCI (?)
- Relevé de non apurement (?)
- Stock réserve (?)
- Prix moyen de vente bouteilles (?)

Balance	BOR2
	BOR2 - Bordeaux (Rouge)
Stock début de mois	0
Stock fin de mois	0

Les valeurs saisies représentent des quantités en hectolitres (hl).

Vos données étant saisies, vérifiez vos stocks de fin de mois pour ensuite **CLIQUER SUR SIGNER ET SUR ACCÈS PRODOUANE**

ÉTAPE 2

SAISIR ET VALIDER VOTRE DAI
(avant de valider votre DRM/DMS d'août)

SUR PRODOUANE

ENTREZ DANS LE TELESERVICE CIEL

Cliquer sur
Déposer /Modifier
mes déclarations

Que souhaitez-vous faire ?

- Déposer/modifier mes déclarations
- Rechercher mes déclarations
- Consulter mon profil opérateur

FORMATION CENTRE DE VITICULTURE DE LANGON

Avril 2033	DRM	4160281	0 €	Non applicable	0 €	Validée	Consulter
Mai 2033	DRM	4160283	0 €	Non applicable	0 €	Validée	Consulter
Juin 2033	DRM	4160285	0 €	Non applicable	0 €	Validée	Consulter
Juillet 2033	DRM	4160287	0 €	Non applicable	0 €	Validée	Consulter
2033	DAI	4160288	37 €	Notre système comptable n'est pas en capacité de fournir cette information pour le moment.	37 €	Validée	Consulter
Août 2033	DRM	4160290	0 €	Non applicable	0 €	Validée	Consulter
Septembre 2033	DRM	4160292	0 €	Non applicable	0 €	Validée	Consulter
Octobre 2033	DRM	4160294	0 €	Non applicable	0 €	Validée	Consulter
Novembre 2033	DRM	4160296	0 €	Non applicable	0 €	Validée	Consulter
Décembre 2033	DRM	4160298	0 €	Non applicable	0 €	Validée	Consulter Modifier
Janvier 2034	DRM	4160299				Brouillon	Consulter Modifier

Cliquer sur Consulter

Documents justificatifs et observations
Pas de documents justificatifs

Observations

Lors du dépôt de la première déclaration de votre campagne, CIEL vous propose de déposer votre déclaration annuelle d'inventaire. Si vous le souhaitez, cliquer sur "Déposer ma DAI". Dans le cas où vous souhaitez communiquer votre DAI au format papier à votre bureau de douane habituel, cliquer sur "Ignorer".

Ignorer Déposer ma DAI

Cliquer sur Déposer ma DAI

CIEL vous propose de télédéclarer votre DAI avant de valider votre DRM d'août

Produit fiscal	Montant
Vins tranquilles	13,5702 €

	Montant calculé	Montant disponible	Montant compensable	Montant final
et a bis du CGI) et vendanges (art. 466 du CGI))	13,5702 €	0 €	0 €	14 €

Montant total à payer : 14 €

Il est fortement conseillé de déposer sa DAI via le téléservice CIEL.
Pas de formulaire spécifique pour la DAI papier



Ciel - internet

recette

Accueil

Déposer/modifier mes déclarations

Rechercher mes déclarations

Consulter mon profil opérateur

Aide en ligne

A propos

FORMATION CENTRE DE VITICULTURE DE LANGON

Saisie de la déclaration

Numéro d'agrément : FR018001E8994

Période 2034

Information : les comptes de vos produits ont été automatiquement initialisés à partir de votre eDAI précédente. Vous pouvez néanmoins toujours en ajouter, les modifier ou les supprimer.

1 / Cliquer sur Aller à la saisie des produits pour saisir vos volumes de vins réels

Droits suspendus

Vous avez des produits en droits suspendus à déclarer.

Aller à la saisie des produits

Capsules représentatives de droit

Vous avez des capsules représentatives de droit à déclarer.

Aller à la saisie des CRD

Documents justificatifs et observations

Si vous souhaitez communiquer une pièce justificative au service des douanes, merci d'ajouter un ou plusieurs fichiers ci-dessous.

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

NB : pour les documents joints, seuls les formats PDF et image (JPG ou PNG) sont acceptés (taille maximale du fichier de 1 Mo).

Si vous souhaitez adresser une observation à votre service des douanes, merci de la saisir ci-dessous.

Observations

Retour

Récapitulatif de la déclaration

Importer un fichier de données

Enregistrer en brouillon

Déposer la déclaration

Saisie de la déclaration

1/ Sélectionner le produit

Pour chaque produit vous allez devoir choisir la méthode de calcul des pertes autorisées et saisir les stocks réels

2/ Sélectionner la méthode calcul :
- Taux détaillés par opération
ou
- Taux annuel de pertes global (plus simple : de la production à la bouteille)
Explications diapo suivante

Produits en droits saisis

Produit : BORDEAUX ROUGE

Libellé fiscal : Vins tranquilles avec IG - AOP

Libellé produit : BORDEAUX ROUGE

Aller directement à :

- BORDEAUX ROUGE
- CADILLAC

Type de taux

Taux annuel de pertes global Taux personnalisés Taux détaillés par opération

Ajouter un compte

Les valeurs saisies représentent des quantités en hectolitres (hl), comportant jusqu'à 5 décimales.

Calcul des manquants taxables						
Stock théorique	Stock réel	Pertes en cours d'exercice	Différence entre les 2 stocks	Volume maximum de pertes autorisées	Excédents	Manquants taxables
233,00850 hl	<input type="text"/> hl	<input type="text"/> hl				

- Taux détaillés par opération:

- 1,5 % sur la production

- +

- 0,7 % sur le stock de fin de mois moyen (cuve étanche) pour le stockage

- OU

- 4,5 % sur le stock de fin de mois moyen pour le stockage en cuve bois

- +

- 0,7 % sur les quantités conditionnées

- +

- 0,3 % sur les quantités sorties pour le stockage après conditionnement

- Taux annuel de pertes global (plus simple, fortement conseillé).

- Attention ne peut être utilisé que par les opérateurs qui produisent, stockent et mettent en bouteille.

- Stockage cuve étanche : 3,5 % sur le stock de fin de mois moyen

- Stockage cuve bois : 6 % sur le stock de fin de mois moyen

Saisie de la déclaration

Numéro d'agrément : FR018001E8994

Période 2019

Produits en droits suspendus

◀ Produit : BORDEAUX ROUGE ▶

Libellé fiscal : Vins tranquilles avec IG - AOP

Libellé produit : BORDEAUX ROUGE

Aller directement à :

BORDEAUX ROUGE
CADILLAC

Type de taux

Taux annuel de pertes
global

Taux personnalisés

Taux détaillés par opération

Ajouter un compte

Cliquer sur Taux annuel de pertes global et cliquer sur ajouter un compte

Les valeurs saisies représentent des quantités en hectolitres (hl), comportant jusqu'à 5 décimales.

Calcul des manquants taxables

Stock théorique	Stock réel	Pertes en cours d'exercice	Différence entre les 2 stocks	Volume maximum de pertes autorisées	Excédents	Manquants taxables
233,00850 hl	<input type="text"/> hl	<input type="text"/> hl				

Sélectionner le type de compte à ajouter

- Stockage sous bois
- Stockage en cuve étanche**

Annuler Valider

*
Ex : Sélection du stockage en cuve étanche puis cliquer sur Valider

Produits en droits suspendus

Produit : BORDEAUX ROUGE

Libellé fiscal : Vins tranquilles avec IG - AC

Libellé produit : BORDEAUX ROUGE

Aller directement à :

BORDEAUX ROUGE
CADILLAC

Type de taux

Taux annuel de pertes global
 Taux personnalisés
 Taux détaillés par opération

Les valeurs saisies représentent des quantités en hectolitres (hl), comportant jusqu'à 5 décimales.

Calcul des manquants taxables

Stock théorique	Stock réel	Pertes en cours d'exercice
233,00850 hl	<input type="text"/> hl	<input type="text"/> hl

*
La sélection du seul stockage en cuve bois = stockage exclusivement sous bois. Si l'opérateur choisit le stockage en cuve étanche et le stockage sous bois, il doit pouvoir justifier des volumes repris sous bois ou en cuve étanche avec ses registres de chais. A défaut il est préférable de sélectionner le seul stockage en cuve étanche.

Produit : BORDEAUX ROUGE

Libellé fiscal : Vins tranquilles avec IG - AOP

Libellé produit : BORDEAUX ROUGE

Aller directement à :

BORDEAUX ROUGE
 CADILLAC

Si CIEL ne calcule pas seul cette donnée (moins de 12 drm sur la campagne) saisir le stock moyen calculé au préalable. Le volume maximum de pertes autorisées est calculé. Pour cet exemple 7 HL

Les valeurs saisies représentent des quantités en hectolitres (hl), comportant j...

Taux annuel de pertes global - Stockage en cuve étanche Supprimer

Stock moyen	Taux	Volume maximum de pertes autorisées
200 hl	3,5 %	7,00000 hl

Le stock réel que vous avez saisi sur le portail du CIVB vient directement dans la rubrique Stock réel (aucune saisie supplémentaire). Au cas présent la différence entre les 2 stocks est supérieure à la perte maximale autorisée, donc il y a des manquants taxables : 5,00850 HI

Calcul des manquants taxables

Stock théorique	Stock réel	Pertes en cours d'	Différence entre les 2 stocks	Volume maximum de pertes autorisées	Excédents	Manquants taxables
233,00850 hl	221 hl		12,00850 hl	7,00000 hl	0,00000 hl	5,00850 hl

Traiter les autres produits et Cliquer au final sur Valider les produits.

Récapitulatif de la déclaration Enregistrer en brouillon Valider les produits



Saisie de la déclaration

Numéro d'agrément : FR018001E8994

Période 2034

Droits suspendus

Vous avez des produits en droits suspendus à déclarer.

Aller à la saisie des produits

Capsules représentatives de droit

Vous avez des capsules représentatives de droit à déclarer.

Aller à la saisie des CRD

Documents justificatifs et observations

Si vous souhaitez communiquer une pièce justificative au service des douanes, merci d'ajouter un ou plusieurs fichiers ci-dessous.

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

NB : pour les documents joints, seuls les formats PDF et image (JPG ou PNG) sont acceptés (taille maximale du fichier de 1 Mo).

Si vous souhaitez adresser une observation à votre service des douanes, merci de la saisir ci-dessous.

Observations

Retour

Récapitulatif de la déclaration

Importer un fichier de données

Enregistrer en brouillon

Déposer la déclaration

Cliquer sur Aller à la saisie pour saisir le stock réel de capsules au 31/07

Stock réel de CRD issu de votre DRM de d'Août

Saisie de la déclaration

Numéro d'agrément : FR018001E8994

Capsules représentatives de droit

- CRD vins tranquilles Collectives en droits acquittés - 75 cl
- CRD vins tranquilles Collectives en droits suspendus - 75 cl**

Dans le cas d'un compte crd de capsules achetées en droits suspendus le système convertira la différence éventuelle en manquants taxables (pas de pertes autorisées).
Pour un compte crd de capsules achetées en droits acquittés il n'y a pas de manquants taxables, les droits ayant déjà été payés.

Calcul des manquants taxables

Stock théorique	Stock réel	Pertes en cours d'exercice	Différence entre les 2 stocks	Excédents	Manquants taxables
2160	2130		30	0,00000 hl	0,22500 hl

Stock théorique issu de votre DRM de Juillet

Traiter les autres centilisations et cliquer au final sur Valider les CRD

Différence entre le stock théorique et réel convertie en volume manquant taxables

Enregistrer en brouillon

Valider les CRD



Saisie de la déclaration

Numéro d'agrément : FR018001E8994

Période 2034

Droits suspendus

Vous avez des produits en droits suspendus à déclarer.

Aller à la saisie des produits

Capsules représentatives de droit

Vous avez des capsules représentatives de droit à déclarer.

Aller à la saisie des CRD

Documents justificatifs et observations

Si vous souhaitez communiquer une pièce justificative au service des douanes, merci d'ajouter un ou plusieurs fichiers ci-dessous.

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

NB : pour les documents joints, seuls les formats PDF et image (JPG ou PNG) sont acceptés (taille maximale du fichier de 1 Mo).

Si vous souhaitez adresser une observation à votre service des douanes, merci de la saisir ci-dessous.

Observations

Retour

Récapitulatif de la déclaration

Importer un fichier de données

Enregistrer en brouillon

Déposer la déclaration

Déposer la déclaration

Saisie de la déclaration

Numéro d'agrément : FR018001E8994 Période 2034

Détail de la taxation

Liquidation

Produit fiscal	Volume	Taux	Code taxe	Montant
L387 - Vins tranquilles - CRD	0,225	3,82 € / HL	L387 (Vins tranquilles (art. 438 2° a et a bis du CGI) et vendanges (art. 466 du CGI))	0,8595 €
Vins tranquilles avec IG - AOP	2,999	3,82 € / HL	L387 (Vins tranquilles (art. 438 2° a et a bis du CGI) et vendanges (art. 466 du CGI))	11,4561 €
Vins tranquilles avec IG - AOP	1,90745	3,82 € / HL	L387 (Vins tranquilles (art. 438 2° a et a bis du CGI) et vendanges (art. 466 du CGI))	7,2864 €

Taxation

Code taxe	Montant calculé	Montant final
L387 (Vins tranquilles (art. 438 2° a et a bis du CGI) et vendanges (art. 466 du CGI))	19,602 €	20 €

Montant total à payer : 20 €

Si vous avez des manquants taxables CIEL génère une liquidation qu'il faudra payer via télépaiement.
VALIDER LA DECLARATION

Votre déclaration a bien été effectuée !

Date du dépôt : 03/07/2019 09:46:25

Numéro de référence : 7001055

Date limite de paiement : 10/04/2017

Montant à acquitter : 160 euros

Référence de la créance : 19DAI68236820941

Après avoir validé et éventuellement payé les droits dus sur la DAI
**CLIQUER SUR
POUR SUIVRE MA DRM**
pour **VALIDER VOTRE
DRM DU MOIS D'AOÛT**
(toujours à l'état de brouillon)

Pour régler votre créance, deux options s'offrent à vous :

1. le paiement par carte bancaire en ligne en cliquant sur le bouton "Accéder au télépaiement CB" ou en vous rendant sur le module Télépaiement CB accessible sans authentification, en renseignant la référence de la créance et le mot de passe associé reçu par courriel
2. le télépaiement (par prélèvement SEPA interentreprises) en vous connectant au service en ligne Télépaiement, accessible depuis votre espace personnel.

[Retour au tableau de bord](#)



[Imprimer la déclaration](#)

[Poursuivre ma DRM](#)



[Accéder au télépaiement CB](#)